



**Résidence**  
La Source



**Résidence**  
La Source



**Résidence**  
La Source

## ECONOMIE D'ÉNERGIE PERFORMANCE DU RESEAU DE CHALEUR

Mesdames, Messieurs,

Nanterre Coop' Habitat poursuit son engagement actif pour un patrimoine durable. Votre résidence est concernée, avec des techniques écologiques et performantes prochainement installées sur le réseau de chaleur de votre immeuble.

En effet, afin d'améliorer la performance énergétique des installations, la Coop' entreprend la réfection du calorifuge de la distribution en sous-sol de l'ensemble du réseau de tuyauterie.

Ce sont 500 mètres linéaires de calorifuge chauffage qui seront ainsi remplacés sur le réseau de tuyauterie de votre immeuble, par notre prestataire SEEM Energie. Ces travaux n'entraînent **aucune nuisance pour vous**, ni de coupure de distribution des fluides (chauffage ou eau chaude sanitaire).

Ces travaux, d'un montant de 31 000 €, entrent dans ce contexte d'amélioration énergétique de notre parc social, en permettant de sécuriser et d'améliorer la production d'eau chaude et de chauffage de la résidence. Avec cette opération, une économie d'énergie de 5 à 10% est attendue, qui devra être appréciée sur le bilan de plusieurs exercices.

L'ensemble des travaux sont pris en charge par Nanterre Coop' Habitat, **sans impact sur votre quittance**, à l'exception des économies d'énergie signifiant à terme une réduction de charges.

**Les travaux, d'une durée de 3 semaines environ, vont débuter le lundi 22 février 2021.**

## ECONOMIE D'ÉNERGIE PERFORMANCE DU RESEAU DE CHALEUR

Mesdames, Messieurs,

Nanterre Coop' Habitat poursuit son engagement actif pour un patrimoine durable. Votre résidence est concernée, avec des techniques écologiques et performantes prochainement installées sur le réseau de chaleur de votre immeuble.

En effet, afin d'améliorer la performance énergétique des installations, la Coop' entreprend la réfection du calorifuge de la distribution en sous-sol de l'ensemble du réseau de tuyauterie.

Ce sont 500 mètres linéaires de calorifuge chauffage qui seront ainsi remplacés sur le réseau de tuyauterie de votre immeuble, par notre prestataire SEEM Energie. Ces travaux n'entraînent **aucune nuisance pour vous**, ni de coupure de distribution des fluides (chauffage ou eau chaude sanitaire).

Ces travaux, d'un montant de 31 000 €, entrent dans ce contexte d'amélioration énergétique de notre parc social, en permettant de sécuriser et d'améliorer la production d'eau chaude et de chauffage de la résidence. Avec cette opération, une économie d'énergie de 5 à 10% est attendue, qui devra être appréciée sur le bilan de plusieurs exercices.

L'ensemble des travaux sont pris en charge par Nanterre Coop' Habitat, **sans impact sur votre quittance**, à l'exception des économies d'énergie signifiant à terme une réduction de charges.

**Les travaux, d'une durée de 3 semaines environ, vont débuter le lundi 22 février 2021.**

## ECONOMIE D'ÉNERGIE PERFORMANCE DU RESEAU DE CHALEUR

Mesdames, Messieurs,

Nanterre Coop' Habitat poursuit son engagement actif pour un patrimoine durable. Votre résidence est concernée, avec des techniques écologiques et performantes prochainement installées sur le réseau de chaleur de votre immeuble.

En effet, afin d'améliorer la performance énergétique des installations, la Coop' entreprend la réfection du calorifuge de la distribution en sous-sol de l'ensemble du réseau de tuyauterie.

Ce sont 500 mètres linéaires de calorifuge chauffage qui seront ainsi remplacés sur le réseau de tuyauterie de votre immeuble, par notre prestataire SEEM Energie. Ces travaux n'entraînent **aucune nuisance pour vous**, ni de coupure de distribution des fluides (chauffage ou eau chaude sanitaire).

Ces travaux, d'un montant de 31 000 €, entrent dans ce contexte d'amélioration énergétique de notre parc social, en permettant de sécuriser et d'améliorer la production d'eau chaude et de chauffage de la résidence. Avec cette opération, une économie d'énergie de 5 à 10% est attendue, qui devra être appréciée sur le bilan de plusieurs exercices.

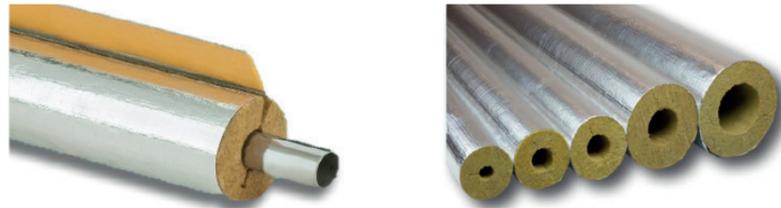
L'ensemble des travaux sont pris en charge par Nanterre Coop' Habitat, **sans impact sur votre quittance**, à l'exception des économies d'énergie signifiant à terme une réduction de charges.

**Les travaux, d'une durée de 3 semaines environ, vont débuter le lundi 22 février 2021.**

## Un immeuble mieux chauffé

Les pertes de chaleur au niveau des tuyauteries peuvent s'avérer importantes. La production d'eau chaude se fait en principe relativement loin des pièces de vies, dans des locaux bien souvent non chauffés. L'acheminement de l'eau vers les émetteurs de chauffage peut faire perdre jusqu'à 20% des calories de l'eau chaude en raison de la longueur mais aussi d'un manque d'isolation de ces tuyauteries. Ces déperditions impliquent une augmentation de votre consommation d'énergie pour compenser, et donc une hausse de vos dépenses énergétiques.

Le calorifugeage désigne l'isolation des canalisations d'eau et de chauffage, permettant d'éviter les déperditions de chaleur, notamment dans le cas d'une canalisation qui passe dans une zone non chauffée.



### Comment vont se dérouler les travaux ?

**Matériaux utilisés :** isolants thermiques pour l'équipement du bâtiment, à base de laine minérale.

**En sous-sol :** sur le réseau de tuyauterie.

**Pas d'intervention dans les logements.**

Aucune nuisance, ni coupure de chauffage ou eau chaude sanitaire pour les résidents.

L'entreprise engagée est SEEM Energie.

### Durée des travaux

Trois semaines environ, à compter du **lundi 22 février 2021**.

### Coût des travaux

**31 000 € H.T.**, pris en charge par le budget de Nanterre Coop' Habitat, sans augmentations pour les locataires, si ce n'est une réduction de charges à venir !

[www.nanterre-coop-habitat.fr](http://www.nanterre-coop-habitat.fr)

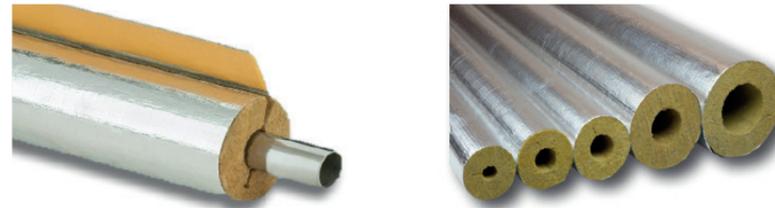


Service communication - Nanterre Coop' Habitat - Février 2021

## Un immeuble mieux chauffé

Les pertes de chaleur au niveau des tuyauteries peuvent s'avérer importantes. La production d'eau chaude se fait en principe relativement loin des pièces de vies, dans des locaux bien souvent non chauffés. L'acheminement de l'eau vers les émetteurs de chauffage peut faire perdre jusqu'à 20% des calories de l'eau chaude en raison de la longueur mais aussi d'un manque d'isolation de ces tuyauteries. Ces déperditions impliquent une augmentation de votre consommation d'énergie pour compenser, et donc une hausse de vos dépenses énergétiques.

Le calorifugeage désigne l'isolation des canalisations d'eau et de chauffage, permettant d'éviter les déperditions de chaleur, notamment dans le cas d'une canalisation qui passe dans une zone non chauffée.



### Comment vont se dérouler les travaux ?

**Matériaux utilisés :** isolants thermiques pour l'équipement du bâtiment, à base de laine minérale.

**En sous-sol :** sur le réseau de tuyauterie.

**Pas d'intervention dans les logements.**

Aucune nuisance, ni coupure de chauffage ou eau chaude sanitaire pour les résidents.

L'entreprise engagée est SEEM Energie.

### Durée des travaux

Trois semaines environ, à compter du **lundi 22 février 2021**.

### Coût des travaux

**31 000 € H.T.**, pris en charge par le budget de Nanterre Coop' Habitat, sans augmentations pour les locataires, si ce n'est une réduction de charges à venir !

[www.nanterre-coop-habitat.fr](http://www.nanterre-coop-habitat.fr)

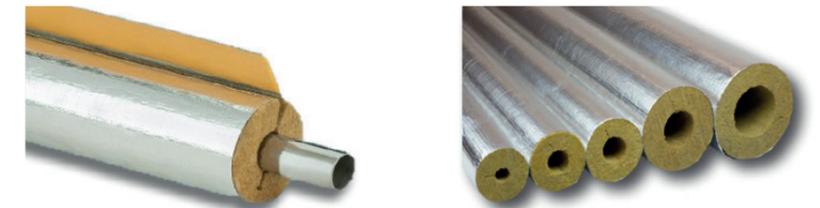


Service communication - Nanterre Coop' Habitat - Février 2021

## Un immeuble mieux chauffé

Les pertes de chaleur au niveau des tuyauteries peuvent s'avérer importantes. La production d'eau chaude se fait en principe relativement loin des pièces de vies, dans des locaux bien souvent non chauffés. L'acheminement de l'eau vers les émetteurs de chauffage peut faire perdre jusqu'à 20% des calories de l'eau chaude en raison de la longueur mais aussi d'un manque d'isolation de ces tuyauteries. Ces déperditions impliquent une augmentation de votre consommation d'énergie pour compenser, et donc une hausse de vos dépenses énergétiques.

Le calorifugeage désigne l'isolation des canalisations d'eau et de chauffage, permettant d'éviter les déperditions de chaleur, notamment dans le cas d'une canalisation qui passe dans une zone non chauffée.



### Comment vont se dérouler les travaux ?

**Matériaux utilisés :** isolants thermiques pour l'équipement du bâtiment, à base de laine minérale.

**En sous-sol :** sur le réseau de tuyauterie.

**Pas d'intervention dans les logements.**

Aucune nuisance, ni coupure de chauffage ou eau chaude sanitaire pour les résidents.

L'entreprise engagée est SEEM Energie.

### Durée des travaux

Trois semaines environ, à compter du **lundi 22 février 2021**.

### Coût des travaux

**31 000 € H.T.**, pris en charge par le budget de Nanterre Coop' Habitat, sans augmentations pour les locataires, si ce n'est une réduction de charges à venir !

[www.nanterre-coop-habitat.fr](http://www.nanterre-coop-habitat.fr)



Service communication - Nanterre Coop' Habitat - Février 2021